

Le réseau des ZPS bretonnes en 2006



**Localisation des Zones de Protection Spéciales (ZPS) de Bretagne (en rouge).
Sources : DIREN Bretagne, 2006 ; Cartographie : Bretagne Vivante - SEPNEB, 2007**

En Bretagne, les Zones de Protection Spéciales sont toutes littorales. Cette situation s'explique en partie par le choix de désigner des secteurs où préexistait une réserve de chasse du domaine public maritime. Il s'agit essentiellement d'estuaires, d'îlots marins ou de marais littoraux. Mais cela n'a rien d'étonnant puisque ces secteurs suivis depuis long-

temps par les ornithologues abritent des effectifs significatifs de nombreuses espèces de l'annexe I de la Directive oiseaux, aussi bien en hiver qu'au moment des passages migratoires. Les îles concentrent également des colonies de reproduction d'oiseaux marins comme les sternes, les procellariidés, les alcidés. ■